



LA CYBERSECURITE DES SERVICES INFORMATIQUES

La personne titulaire du diplôme est en charge :

- de la mise en œuvre de la **politique de gestion de la sécurité informatique** de l'entreprise
- de l'information et de la **sensibilisation des utilisateurs** aux risques en recommandant les pratiques à adopter
- de la **sécurisation des accès** aux services informatiques (protection des ressources numériques)
- de la **sécurité des applications** et de l'infrastructure **réseau**



Protéger les données à caractère personnel

- Recenser les traitements sur les données à caractère personnel de l'entreprise
- Identifier les risques liés à la collecte, au traitement et au stockage des données
- Appliquer la réglementation en matière de collecte et de stockage des données
- Sensibiliser les utilisateurs à la protection des données à caractère personnel



Préserver l'identité numérique de l'entreprise

- Protéger l'identité numérique d'une entreprise
- Déployer les moyens appropriés de preuve électronique



Sécuriser les équipements et les usages

- Informer les utilisateurs sur les risques associés à l'utilisation d'une ressource numérique
- Promouvoir les bons usages à adopter
- Identifier les menaces et mettre en oeuvre les défenses appropriées
- Gérer les accès et les privilèges appropriés
- Vérifier l'efficacité de la protection



Garantir la disponibilité et la confidentialité

- Caractériser les risques liés à l'utilisation malveillante d'un service informatique
- Recenser les conséquences d'une perte de disponibilité, d'intégrité ou de confidentialité
- Identifier les obligations légales pour l'archivage et la protection des données
- Appliquer les procédures garantissant le respect des obligations légales

